

36  
35  
34  
33  
32  
31  
30  
29  
28  
27  
26  
25  
24  
23  
22  
21  
20  
19  
18  
17  
16  
15  
14  
13  
12  
11  
10  
9  
8  
7  
6  
5  
4  
3  
2  
1

mardi, vendredi et dimanche.

"Monsieur Magnier dépose la contre proposition suivante :

"Etablissement de la Reque directe à partir du 1<sup>er</sup> Juin.

"Nomination de la commission charitable et fonctionnement à partir du 10 avril.

"Nomination d'un administrateur communal pour gérer la reque directe.

"Autorisation pour M. le Maire de mettre la fourniture du matériel en adjudication."

Monsieur Delahaye conclut la proposition de M. Magnier en déclarant qu'il a toujours été d'accord pour faire un marché commun mais qu'il y a des dépenses plus urgentes à faire.

Monsieur le Maire est d'avis qu'avec la plus-value de rapprochement du marché ouvert il sera possible de gager un emprunt pour installer l'eau, l'électricité, etc....

M. le Maire invite le Conseil Municipal à voter sur la proposition de M. Hennegraeve.

Le vote à mainlevée donne les résultats suivants, pour 11 contre 9, la proposition de M. Hennegraeve est donc acceptée dans son ensemble.

### Le Conseil.

Tu les propositions de l'administration des P.T.T., en date du 1<sup>er</sup> Avril 1935, tant pour la construction de l'hôtel des postes que l'achat du terrain de la commune, la Redevance a verser par la commune et les servitudes,

Tu le Rapport de la commission des Arreux Finances, en date du 21 Mars 1936,

Considérant que les conditions offertes sont draconiennes, l'ellébrie, l'estime ne pourra accepter la proposition, ni dans les conditions établies, ni sur le fond.

Autorise Monsieur le Maire, à faire connaître cette décision au ministère des P.T.T., et à engager de nouveaux pourparlers pour que des conditions plus acceptables soient faites, aux meilleurs intérêts de la commune.

M. le Maire soumet au Conseil un modèle d'affiches passe partout qui servirait pour l'annonce des fêtes, soit 1.500 format 80x120 et 1.500 format 60x80, pour le prix global de deux mille quatre cents francs, cette quantité équivaut à une durée de 6 ans environ.

M. Delahaye est d'avis qu'il vaut mieux, pour les illustrations faire faire un cliché qui appartiendrait à la commune, ce cliché, en 2 grandeurs, permettrait de ne faire qu'un tirage au fur et à mesure des besoins.

Le Conseil est d'accord sur cette défense et charge M.

### Construction d'un bureau de Postes

envoi de l'avis

### Affiches pour fêtes

Amenagement du terrain de Jeux

21-3.

1936

25-4

1936

Mairie de se renseigner sur le prix des clichés

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de l'Agence Sportive demandant l'installation d'un sportique avec aréna, aménagement d'un sauna, d'un lavabo, réfection du Futsal.

Le Conseil.

Vu l'avis de la commission des Finances en date du 14 Mars.

Décide de faire installer un lavabo, et d'en faire amener l'eau de la ville; ainsi que l'aménagement du sauna.

Décide d'aménager les W.C. d'une façon plus décente.

Autorise M. le Maire à traiter aux meilleurs conditions

L'installation du sportique sera examinée lors du budget additionnel.

Indemnités de logement des instituteurs et institutrices -

Le Conseil. Vu la demande d'augmentation de l'indemnité de logement présentée par M. Houssmann.

Vu la circulaire préfectorale du 14 Mars 1936, concernant le reajustement des indemnités de logement des instituteurs et institutrices,

Délibère, décide de fixer l'indemnité des instituteurs et institutrices non logés à 1.500 francs par an au lieu de 800, et de mettre cette indemnité au rapport avec le barème fiscal par le Conseil départemental.

Consommation d'eau des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil, sur la consommation d'eau des bâtiments communaux,

Le Conseil trouvant cette consommation élevée, et les avis étant partagés pour savoir si une partie sera payée par les instituteurs et institutrices logés, décide, afin de se rendre compte, de faire relever les compteurs divisionnaires placés dans les logements,

Décide également de faire fermer l'écoulement d'eau des W.C. des écoles, durant la nuit.

Décide de demander à la Sifonnaise, un état de la quantité d'eau employée pour l'estai des canalisations de Villebon, et pour les P.T.T., et de rechercher si un compteur a été installé à l'extrémité de l'avenue St Laurent ; ceci, d'après une intervention de M. Ceroc.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de la Société Sifonnaise des Eaux, demandant l'autorisation de construire un garage près du puits artésien.

Le Conseil délibère, décide à l'unanimité de refuser cette autorisation, et du fait que la Sifonnaise a déjà commencé la construction sans avoir demandé le permis, ni à la commune, ni au service de voirie, elle devra interrompre les travaux et remettre le terrain en état; aucune construction, n'étant susceptible

d'être édifiée à cet endroit.  
Le conseil, vu la demande de plusieurs riverains de la rue Mademoiselle, de débrancher sur la canalisation posée sur le territoire de Villebon.

Vu le devis présenté par la Sté L'ormaire, le montant à la somme de 22.500 francs, pour un diamètre de  $60\text{ cm}$ , sur une longueur de 320 mètres,

Delherie, décide de faire installer l'eau dans la rue Mademoiselle côté Cersay, avec un diamètre suffisant pour alimenter le lotissement du Val d'Cersay, les crédits nécessaires devant être fixés au budget additionnel de 1936.

Cette décision est prise par 19 voix contre 3. M. Deschamps faisant remarquer que des canalisations sont plus urgentes, celle-ci faisant double emploi.

Le Conseil,

Vu l'état des économies présenté par la Sté L'ormaire des Eaux, se montant à la somme de 645.28 francs,

Delherie, décide d'affecter cette somme aux travaux d'aménagement et installation d'eau au terrain de Jeux.

Le conseil décide à l'unanimité d'allouer une gratification de 1.000 francs (Huit francs) à M. Richard, pour la Médaille d'or des 26 employés communaux, qui l'a obtenu, étant depuis le 1<sup>er</sup> Mars 1908 au service de la commune.

Le Conseil,

Vu le rapport de la commission des Travaux en date du 19 Mars 1936.

Delherie, décide de classer dans la voirie Urbaine les voies des lotissements du Parc d'Cersay, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> partie, La Chaminie, le Val Seuge, le Val d'Cersay, sous les réserves suivantes.

Parc d'Cersay 3<sup>ème</sup> partie - Le lotissement n'ayant pas de bouches d'incendie, le conseil est d'avis que cette question ne s'oppose pas au classement, et que la commune participe pour moitié dans les frais d'installation de ces bouches.

Parc d'Cersay 2<sup>ème</sup> partie, même observation que pour la 3<sup>ème</sup> partie en ce qui concerne les bouches d'incendie.

Val Seuge et Parc d'Cersay 2<sup>ème</sup> partie - Le conseil est d'avis de classer l'avenue St Laurent dans son état actuel.

Val d'Cersay - Le lotissement ayant déposé un dossier pour l'installation de l'eau avec le bénéfice de la loi du 15 Mars 1928, l'association fera son installation aussitôt l'attribution de la Subvention.

La Chaminie - L'eau n'étant pas installée, l'association décidera ultérieurement, si l'il y a lieu de reclamer pour elle le bénéfice de la loi du 15 Mars 1928.

Fête de la Patrie

Le Conseil adopte le rapport de la commission des fêtes, en date du 21 Mars 1936, sauf en ce qui concerne le débit forain qui est supprimé, comme suivant faire du tort aux autres commerçants.

abattage des arbres  
M. Dubreuil

30 - 3

36

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de l'Ingénieur du Service vicinal, relatant les dangers qu'il y a de conserver la plantation du G. C. 95, ces arbres étant arrivés à maturité; il serait urgent de les abattre.

Le Conseil,

Délibère, décide par 19 voix contre 3 de demander l'abattage de ces arbres, à condition qu'il n'en coûte rien à la commune.

travaux d'aménagement  
du cimetière

30 - 3

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

36

de défense passive.  
 M. Delbès, Seroux, Louraut, Courdin, Boulante, Lefèvre, <sup>Lefèvre son</sup>  
 désignés pour faire partie de cette commission  
 M. Ponsot désigne M. Nantrez, Delahaye, Plusin, Lefèvre, Dupin,  
 Fauve, sont désignés pour faire partie d'une commission de circulation,  
 chargée d'étudier les conditions de stationnement des cars et taxis.

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée des arrêts du Conseil  
 de Préfecture en date des 13 et 14 Mars 1936, concernant cette affaire, le  
 premier annulant la délibération du 2 Juin 1935, parce qu'elle suppr.  
 mait l'emploi en cours de l'année; le second accordant à M<sup>e</sup> Angenard  
 une indemnité de licenciement de 4.000 francs.

Monsieur Nantrez intervient pour demander à M. le Maire de crever  
 la secrétaire adjointe à sa place, mais celui-ci fait remarquer que  
 si la délibération du Conseil ne devait pas jouer dans le courant de  
 l'année 1935, le crédit figurant au budget pour toute l'année, l'emploi  
 se trouve supprimé pour 1936, aucun crédit n'étant prévu au bud-  
 get, et que de même subsistaient la reorganisation des services munici-  
 paux.

Monsieur Delahaye fait remarquer que la secrétaire adjointe devait  
 refaire sa place, puisque celle du secrétaire était vacante.

Monsieur Nantrez demande à déposer une motion tendant à ce que  
 M. le Maire, du fait que la place de secrétaire est libre, renvoie la  
 secrétaire adjointe.

M. le Maire met au vote la motion qui est rejetée par 13  
 voix contre 8.

M. le Maire demande au Conseil de déterminer l'affaire David,  
 M. Dellès demande que le débat se fasse à huis clos, Monsieur Magnier et  
 Delahaye de leur côté demandent qu'il soit public, M. le Maire met au vote  
 la demande de M. Dellès qui est adoptée à la majorité du Conseil (soit  
 14 voix), le public est prié de se résigner et pour protester ~~contre~~,  
 Magnier, Delahaye, Nantrez, Bouquin, Croc, Fourat, quittent la salle.

Après plusieurs interventions, il est décidé, par 15 voix contre 1,  
 qu'il sera versé à M. David, une somme forfaitaire de 10.000 francs, à  
 titre d'indemnité, à prendre sur les fonds libres de l'escroquerie en  
 cours, celui-ci n'ayant pas accepté les 1.500 francs votés par le Conseil  
 à titre d'allocation renouvelable.

M. le Maire est chargé de s'entendre avec M. David, pour  
 qu'il donne son accord par écrit, et renonce à tous droits pour l'avenir.

M. le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à agréer  
 un nouveau secrétaire, aux appointements de 13.200 francs par  
 an, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1936. Le Conseil accepte par  
 15 voix contre 1.

avis favorable aux deux demandes présentes.

## commission de la circu- lation

## affaire Angenard

## affaire David, secrétaire

21-3 1.36  
M-4 36

M. Dellès demande que le débat se fasse à huis clos, Monsieur Magnier et  
 Delahaye de leur côté demandent qu'il soit public, M. le Maire met au vote  
 la demande de M. Dellès qui est adoptée à la majorité du Conseil (soit  
 14 voix), le public est prié de se résigner et pour protester ~~contre~~,  
 Magnier, Delahaye, Nantrez, Bouquin, Croc, Fourat, quittent la salle.

Après plusieurs interventions, il est décidé, par 15 voix contre 1,  
 qu'il sera versé à M. David, une somme forfaitaire de 10.000 francs, à  
 titre d'indemnité, à prendre sur les fonds libres de l'escroquerie en  
 cours, celui-ci n'ayant pas accepté les 1.500 francs votés par le Conseil  
 à titre d'allocation renouvelable.

M. le Maire est chargé de s'entendre avec M. David, pour  
 qu'il donne son accord par écrit, et renonce à tous droits pour l'avenir.

M. le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à agréer  
 un nouveau secrétaire, aux appointements de 13.200 francs par  
 an, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1936. Le Conseil accepte par  
 15 voix contre 1.

avis favorable aux deux demandes présentes.

## lorsqu'il a été nommé

1-4 17  
Répondu le 24. 4. 1936

## assistance aux femmes en couches

assistance aux vieillards

une demande acceptée

assistance médicale gratuite

une demande acceptée

allocation militaire

avis favorable aux demandes Carré et Grat.

L'Ordre du jour étant clos la séance est levée à 19 h 45.

BlanchardDelbesCourtinH. V.AlbertBouqueyBlanchetTournoiSauvageLebargneDeschampsadjointBlanchetLerouxMagnierLefèvreDelbesFournatDupréCoustantHennegarveCourtinBoutanteDelahaufSauvageBlanchetTournoiSauvageBlanchetLebargneDeschampsadjointBlanchetLerouxMagnierLefèvreDelbesFournatDupréCoustantHennegarveCourtinBoutanteDelahaufLebargneDeschampsadjointBlanchetLerouxSauvageLebargneDeschampsadjointBlanchetLerouxMagnierLefèvreDelbesFournatDupréCoustantHennegarveCourtinBoutanteDelahaufLebargneDeschampsadjointBlanchetLerouxSauvageLebargneDeschampsadjointBlanchetLerouxMagnierLefèvreDelbesFournatDupréCoustantHennegarveCourtinBoutanteDelahauf

## Réunion du 27 Juin 1936

Le vingt deux juin mil neuf cent trente six.

Convocation des Membres du Conseil Municipal pour le samedi 27 Juin 1936, à l'effet d'y délibérer sur les questions posées à l'ordre du jour.

Le Maire  
Decauville

Le vingt sept juillet mil neuf cent trente six, à quatorze heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, pour la session de Mai, sous la présidence de M. Decauville, Maire.

Étaient présents : M. M. Decauville, Maire, Cholet, Lebargne, Deschamps, adjoint, Blanchet, Leroux, Magnier, Lefèvre, Delbes, Fournat Dupré, Coustant, Hennegarve, Courtin, Boutante, Delahauf.

Absents excusés : M. M. Taubay, Bouquin, Faure, Fleuriot et Charron.

Non excusés : M. Tagson

M. Lamberie, Receveur Municipal assistait à cette réunion.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Coustant, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil donne acte à M. le Maire de la correspondance dont il vient de donner lecture.

Lettre Cellier M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Cellier, demandant l'autorisation de mettre un panneau provisoire et par la suite un définitif, au Stade de la Prairie des Iles, indiquant Café Restaurant. Le Conseil, délibère, décide de ne pas accorder cette autorisation, comme étant contraire aux stipulations du legs Blondin.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Hu, marbrier à Bures

Lettre Hu

demandant l'autorisation d'apposer sur le mur intérieur ou extérieur de la cimenterie, une plaque émaillée de 0<sup>m</sup>65 x 0<sup>m</sup>80, devant servir de publicité.

Cette demande est refusée à l'unanimité.

Le Conseil après avoir entendu l'explication par M. Magnier, des divers incidents motivant la révocation du docteur Le Gentel, délibère, autorise Monsieur le Maire à l'hôpital Archange, délibère, autorise Monsieur le Maire à défendre la commission administrative de l'hôpital dans l'instance qui a intenté le docteur Le Gentel devant le Conseil de Préfecture, et le Conseil d'Etat, par 11 voix et 4 abstentions,

Les abstentionnistes déclarent ne pouvoir juger n'ayant pas entendu la partie adverse,

Le Conseil, après avoir entendu la lecture de l'instance intentée par Mme Angenard devant le Conseil de Préfecture et le Conseil s'est déclaré favorable au docteur Le Gentel, autorise M. le Maire à défendre la commune, désigne M. Lévy-Dulmann avocat à la cour d'appel de Paris pour suivre cette affaire, vote la somme de Mille francs à prélever à l'article du budget honoraires des architectes, avocats, ect... de l'exercice en cours.

Ce vote est acquis par 11 voix contre 4.

Le Conseil approuve le compte de gestion de l'exercice 1935, présenté par M. Lambotin, receveur municipal, et dont les recettes et dépenses s'élèvent à, savoir :

Recettes	1.202.080. 73
Dépenses	1.251. 361. 51
Excédent de dépenses	<u>49. 280. 76</u>
Excédent de recettes exercice 1934	86. 281. 57
Excédent de Recettes	<u>36. 000. 81</u>

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1935.

Après ce compte rendu, M. le Maire se retire de la salle des séances.

Le Conseil procède alors, au scrutin secret à la nomination d'un président, conformément aux dispositions de l'article 52 de la loi du 5 Avril 1884.

Monsieur Blanchet ayant obtenu la majorité des suffrages est élu président.

Le Conseil,

Procédant au règlement définitif du budget de 1935 propose de fixer ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses du dit exercice savoir :

Recettes

Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires de l'exercice 1935, évaluées par le budget à I.429.643 frs 31, ont du s'élever d'après les titres définitifs des créances à recouvrer, à la somme de .....

De laquelle somme il convient de déduire celle

de : pour les restes à recouvrer justifiés et qui seront portés en recette au prochain compte .....

I.246.860.42 44.779.67

Reste ..... I.202.080.75

Au moyen de quoi la recette de 1935 demeure définitivement fixée à la somme de ..... I.288.362.32

DEPENSES

Les dépenses créditées au budget de 1935, s'élèvent à .....

De cette somme, il faut déduire celles de : I.527.130.32

1 <sup>er</sup> Crédits ou portions de crédit restés sans emploi comme excédent le montant réel des dépenses .....	184.404.37
2 <sup>o</sup> Dépenses faites, mais non ordonnancées avant le 15 Mars 1936 et à reporter aux budgets suivants	191.064.14

275.768.81

Au moyen des déductions ci-dessus, les dépenses de l'exercice 1935 sont définitivement fixées à .....

Il reste par conséquent un excédent définitif de la somme de .....

I.251.361.51

36.000.81

Laquelle sera portée au chapitre des recettes supplémentaires du budget de l'exercice 1936.

Toutes les opérations de l'exercice 1935 sont déclarées définitivement closes et les crédits annulés.

### Les irrécouvrables

Le conseil, délibéré, décide à l'unanimité d'admettre en non valeur les produits suivants, restant à recouvrer au 31 Mars 1936.

#### LOCATION DE JARDIN

LEGRAIN .....	100.--	(
ALAVOINE .....	50.--	) insolvables

#### LOCATION PRAIRIE DES ILES

PANNETIER .....	I.370.--	( insolvable, bail résilié
-----------------	----------	----------------------------

#### ERATIS RETUDES N.D.E

DACQUAY .....	75.--	établi à tort, remplacé par titre de 25 frs encassé.
Commune de Saint-Aubin .....	III2.50	d°
TEXIER .....	III2.50	insolvable
TUILLERE .....	75.--	d°
d° .....	25.--	d°

PUBLIG SIGNAL - ..... 410.-- faillite - actif insuffisant pour payer les créanciers privilégiés.

#### AMBULANCE -

LE PANSE .....	50/--	(
MILL .....	95.--	)
BEAUPARAIN .....	30.--	( insolvable

#### FRAIS D'ETUDES

GODEFROY .....	75.--	établi à tort a quitté l'école à Paques
CHARON .....	37.50	n'a pas fréquenté l'école au cours du trimestre
TAVERNIER .....	75.--	(
LEROY .....	75.--	)
d° .....	75.--	( insolvable
BERGEROT .....	75.--	)
MOEREL .....	75.--	(
d° .....	75.--	)

INDEMNITE AU SECRETARIAT ADMINISTRATIF ... I4.67, concerne la commune de Gif, erreur matérielle.

Le Conseil décide à l'unanimité de demander à M. le Préfet l'inscription d'officier sur les Budgets des communes, des sommes suivantes :

Service incendie : Saclay 374.50  
Villefranche 42.-

Ambulance : Brûis-sous-Forges 80.-

### Maintien de créances

Le conseil décide de maintenir la crise Grahet et Robinet, base sur les distributeurs d'essence. M. le Maire est chargé de demander des renseignements complémentaires au ministère des travaux publics.

Le Conseil établit ainsi le budget additionnel de 1936, par 11 voix contre 4.

#### RECETTES SUPPLEMENTAIRES

Excédent de l'exercice 1935 ..... 37.000,81 (dont 26.465,10 provenant de visibilité)

#### Restes à recouvrer du même exercice :

Sur location de propriétés communales 1935 ...	200,--
Sur usage du dépotoir 1935 .....	200,--
Sur location de propriétés communales 1936 ...	1.370,--
" Service incendie du par la Cne de Saclay	374,50
" Frais d'étude, cours supérieur 1934 .....	400,--
" Redevance Publi-signal .....	410,--
" Frais de déplacement des pompiers .....	42,--
" Taxe sur les distributeurs d'essence .....	300,--
" Transport ambulance 1934 .....	205,--
" Subvention Lorin pour frais de pompage 1935	40.000,--
" Frais d'études cours supérieur 1935 .....	787,50
" Frais de transport ambulance 1935 .....	351,--
" Indemn. Secr. administr. (Assoc. Syndic.)	14,67
" Vente de vieux matériel .....	125,--

#### Recettes nouvelles de l'exercice courant

Ristourne Sud-Lumière 1935 .....	8.930,22
Ristourne Sté Lyonnaise des Eaux, soldé 1933	706,85
d° 1934	16.602,58
d° 1935	63.000,--
Du par M. Lorin pour partic. réfection Ch.	
rural N° I5 .....	I935 8.683,--
d°	I936 8.683,--
Du par M. Lorin, frais de pompage	I936 40.000,--
Subvention pour secours au sinistrés .....	2.000,--
Attribution du fonds commun pour C.V.O. et rur.	8.II7,--
Du par M. Lorin pour consommation d'eau ferme	
de Mondétour en 1935 .....	I64,80
d°	I936 300,--
Aliénation de terrain, Mme Jussaume .....	I86,--

TOTAL DES RECETTES

239.153,93

#### DEPENSES SUPPLEMENTAIRES

Crédits annulés - dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice 1935, savoir :

I - C.V.O. N° II - solde Benoist - bordures et caniveaux	I 197,67
2 - C.V.O. N° II - trav. d'assainissement - solde Benoist	625,--
3 - dette antérieure .....	271,58
4 - travaux de goudronnage C.V.O. N° 5 et II .....	I3.000,--
5 - Emploi de l'émulsion de bitume sur chaussées .....	4.000,--
6 - goudronnage C.V.O. N° 3 - toute la longueur .....	5.000,--
7 - acquisition terrain, élargissement C.V.O. N° 3 .....	I0.485,93
8°- Reste dû à la Sté. Lyonnaise pour consommation d'eau en	
dito	I935.... I9.440,00
dito	pour travaux..... 4.675,00
dito	pour bouche d'incendie place
dito	de la République..... 2.429,00
II°- Subvention aux lotissements pour entretien et Eclairage	
dito	I935.... I4.743,00
III°- Reste dû sur égouts Rue de Lozère.....	II.988,06
IV°- Reste dû à Gabriel pour travaux voies urbaines 1934 et	
égouts av. St. Laurent & Honoraires.....	9.067,00
V°- Dû à la Sté. du Gaz pour éclairage 4° Trimestre 1935....	I2.389,53
VI°- Dû à M. Joaquim, entretien des bâtiments communaux 1935..	7.692,36
VII°- Dû à M. Mercier pour travaux goudronnage rue Verrier et	
Honoraires.....	783,00
VIII°- Restes à payer s/contingents communaux 1935.....	59.906,28
IX°- Reste à payer à M. Lechantre pour terrain rue du Buisson..	2.881,90

NOUVEAUX CREDITS.

19°-	Subvention à la cantine scolaire pour enfants des chômeurs	10.000,00
20°-	Hébergement et secours aux inondés.....	700,00
21°-	Indemnités aux inondées (subvention Etat) .....	2.000,00
22°-	Indemnités de mise à la réforme DAVID.....	10.000,00
23°-	Canalisation d'eau rue Mademoiselle .....	18.500,00
24°-	Emploi legs Génétaix (Achat de reste) .....	9.954,43
25°-	Emploi de la rente provenant du legs Génétaix pour entretien du tombeau .....	150,00
26°-	dito pour secours à une femme veuve chargée d'enfants en bas âge.....	290,00
27°-	Indemnité à Mme. ANGENARD pour suppression d'emploi (Conseil de Préfecture) .....	4.000,00
28°-	Travaux du cimetière (Etablissement allées).....	15.000,00
29°-	Réfection d'un plan de la commune;.....	300,00
30°-	Gratification à M. Richard cantonnier, médaille.....	1.000,00
31°-	Complément pour indemnité de logement aux instituteurs....	2.535,00
32°-	Complément entretien, matériel incendie, essence, huile, habillement .....	1.000,00
33°-	Complément ouverture du Bureau de Poste .....	240,00
34°-	" indemnités aux sapeurs pompiers .....	500,00
35°-	" assurance employés communaux.....	500,00
36°-	" salaire cantonniers voirie urbaine.....	2.000,00
37°-	Indemnité à Monsieur ROUSSEY.....	500,00
38°-	" à Monsieur Robin .....	300,00
39°-	Achat de livres pour bibliothèque scolaire .....	200,00
40°-	Indemnité Yvette Sportive pour fêtes Guichet en 1935.....	100,00
		=====
		260.344,74

Recettes..... 239.153,93  
Dépenses..... 260.344,74

Excédent Dépenses: 21.190,81

Attendu qu'il a été prévu au budget primitif de 1936, pour la mise en règle directe du marché, une recette de \_\_\_\_\_

70.000.-  
53.000.-  
13.000.-

En dépense pour salaire des préposés \_\_\_\_\_ soit un excédent de recettes de \_\_\_\_\_

On fait de la prolongation de la concession du marché, la recette réelle encaissée sera de \_\_\_\_\_

43.250.-  
38.250.-

Sont un excédent de recettes de \_\_\_\_\_ Le Conseil décide, après approbation de M. le Préfet, d'imputer l'excédent de dépenses du budget additionnel, sur cette recette supplémentaire, ceci, afin d'éviter la création de centimes additionnels.

Monsieur Lambertié, Receveur Municipal, déclare s'élever contre les bruits, que l'on reproche parmi les contribuables, qu'il serait responsable de l'augmentation des impôts communaux, Il rappelle qu'il est simplement fonctionnaire, chargé du recouvrement des impôts et non d'en fixer le montant.

Le Conseil est d'accord avec M. Lambertié, pour réfuter de tels bruits.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par M. Lambertié, le compte administratif présenté par M. le Maire, le budgets additionnels 1936, et le budget primitif de 1937 pour

Protestation de  
M. Lambertié

compte de gestion,  
compte administratif  
le Budgets du Bureau  
de Bienfaisance

## Budget vicinal

### Commission scolaire

Le bureau de Bienfaisance  
Le Conseil approuve le budget additionnel du Service vicinal.

Le Conseil approuve à l'unanimité le rapport de la commission scolaire tendant à la création d'un court complémentaire pour les garçons.

Le Conseil vote à l'unanimité pour la décentralisation pour permettre la construction d'un groupe scolaire à Mondétour et au Guichet. Tout en maintenant au centre de la ville, les cours complémentaires et le certificat d'études.

La commission scolaire est chargée d'étudier les 2 projets.  
Monsieur Magnier rapporteur de la commission scolaire rend compte à l'assemblée que lors de la réunion de la commission Monsieur l'Inspecteur primaire avait déclaré, que les institutrices et institutrices, donnant des leçons d'éducation physique, il ne voyait pas la nécessité d'adoindre un professeur spécial, c'est d'ailleurs le motif invoqué par Monsieur l'Inspecteur d'académie pour refuser la délibération du Conseil Municipal du 29 Mars dernier.

Le Conseil décide à l'unanimité d'adresser à Monsieur l'Inspecteur d'académie le voeu suivant.

Le Maire et les Membres du Conseil Municipal ont été très peinés du refus opposé à leur délibération prise le 29 Mars 1936, tendant à établir dans les Ecoles d'Orsay des leçons d'Education Physique, par un professeur diplômé de l'Etat, degré supérieur, qui aurait exercé dans les classes suivantes :

Ecole de garçons : Cours du certificat d'Etudes primaires.

Ecole de filles : Cours du certificat d'études primaires, cours supérieur, Cours Commercial.

Les crédits inscrits à notre budget ont été votés à l'unanimité, ayant tous reconnu que les leçons d'Education Physique données aux enfants des Ecoles étaient nettement insuffisantes et même bien souvent absentes du programme du maître.

Nous nous permettons d'insister auprès de Monsieur l'Inspecteur d'Académie et lui soumettons un rapport sur le fonctionnement des leçons d'Education physique dans le département.

Nous osons espérer qu'il reviendra sur sa décision et acceptera cette fois la nomination du professeur d'Education Physique, muni de son diplôme officiel, comme il a déjà accepté les professeurs de Solfège, d'Anglais, etc.....

Nous maintenons donc la délibération du 29 Mars 1936, le traitement du professeur étant fixé à 900 frs l'heure annuelle, soit environ 2.500 frs, à prendre à l'article 70 du budget primitif de 1936.

Le Conseil décide par 14 voix contre 1, de faire une adjudication pour les fournitures scolaires, offre de prix et un échelonnement, fixe la date du 8 Août 1936 à 15 heures, et désigne la commission scolaire pour assister M. le Maire.

Le Conseil fixe la date du 26 juillet 1936 pour la distribution des prix, qui aura lieu dans la cour de l'Ecole des filles où des bâches seront installées, pour préserver de la pluie ou du soleil.

Le Conseil autorise à l'unanimité M. le Maire, à traiter avec le fournisseur faisant les meilleures conditions pour la four-

## Adjudication fournitures scolaires

Envoyé le 30 Juin 1936

Reçu le 4 Juillet 1936

## Distribution des prix

Envoyé le 30 Juin 1936

Reçu le 4 Juillet 1936

voyé le 30 Juin 1936

Le 11 juillet 1936  
Subvention au Syndicat d'initiative

nature des prix.

Le Conseil par 18 voix et 3 abstentions, autorise, M. le Maire à mandater la subvention de 2.700 francs, prévue au budget primitif pour le Syndicat d'initiative.

La séance est suspendue et remise au dimanche 28 Juin à 9<sup>h</sup>.

La séance est reprise le 28 Juin à 9<sup>h</sup> 15 sous la présidence de M. Decauville, Maire.

Etaient présents M. M. Decauville, Maire, Leborgne, Deschamps adjoints, Blanchet, Magnier, Flusin, Delbos, Fourat, Ceroc, Coustant, Hennegarne, Courdin, Bautout, Delahaye, Dupré

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le logement destiné à Melle Rouffaud, institutrice, étant inoccupé, il serait possible de l'aménager pour les visites médicales scolaires, ceci lui-ci comportant 3<sup>e</sup> pieces, avec eau, gaz, électricité.

Le Conseil accepte à l'unanimité, afin que les visites puissent commencer le premier octobre, et autorise M. le Maire à traiter avec les maires faisant les meilleurs prix, pour l'achat de bancs-porte-manteaux, ustensils etc... à prendre au budget primitif de 1936, visites médicales scolaires.

M. les lettres du Syndicat de la première partie du Parc d'Arsay, et de M. Magnier, conseiller municipal, demandant la mise en viabilité de l'Avenue St Laurent,

Le Conseil décide à l'unanimité, de faire faire ces travaux qui doivent être supportés, par moitié entre la commune et les syndicats de propriétaires riverains.

Monsieur Dumas, directeur-Syndic de la première partie du Parc d'Arsay, se charge de fournir un devis.

Le Conseil décide à l'unanimité de demander à M. le Préfet, l'autorisation de disposer d'une partie de la somme prévue au budget primitif de 1936, pour éclairage des rues et qui restera inemployé du fait que les travaux d'éclairage ne sont pas encore décidés.

Il avait été prévu pour éclairage des rues, Bâtiments communaux et matériel \_\_\_\_\_ 70.000.  
Il convient de réservé pour l'éclairage annuel au gaz \_\_\_\_\_ 35.000 -  
D'où un crédit libre de \_\_\_\_\_ 35.000.

dont on pourrait disposer.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. Cormery, président de l'association Syndicale des Jardins d'Arsay, demandant si la commune serait disposée à lui céder, des terrains de ciment qui lui appartiendraient et à quel prix.

M. le Maire est chargé de prendre des renseignements à

Lettre Cormery

ce sujet.

Curg. du Liberon  
Envoyé le 30 Juin 1936  
Reçu le 19 Juillet 1936

Monsieur Cormery, demandant le curage du Liberon, ce ruisseau étant un affluent de l'Ayette, le Conseil décide de demander au Service hydrographique à qui incombent les travaux et qui doit en prendre l'initiative.

Grottois jardins d'Orsay  
Monsieur Cormery demande que la commune continue pendant 150 m, les travaux commencés dans le jardin d'Orsay. M. Leborgne fait observer que des propriétaires n'en avaient pas voulu, une enquête sera faite à ce sujet.

Vu le rapport de M. Cholet sur l'alimentation en eau avenue de Bures et Allées du Grand-Mesnil.

Le Conseil, décide de soumettre la question à la commission des Travaux.

Lettre Santé Publique  
M. le Maire donne lecture d'une lettre du parti social de la Santé publique demandant une subvention pour séances cinematographiques ect... Le Conseil décide d'étudier cette question avec le budget primitif de 1937.

Subvention Fanfare  
Le Conseil décide à l'unanimité qu'un rapport sur le fonctionnement des cours de solfège gratuit, avant de mandater la subvention.

Achat de Sables pour école des garçons  
Envoyé le 30 Juin 1936  
Reçu le 4 Juillet 1936

Monsieur Richard, directeur de l'école des garçons, demandant des sables et des engrangements supplémentaires. Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à traiter avec le fournisseur faisant le meilleur prix, crédit à prendre à l'article mobilier scolaire de l'exercice en cours.

Vote de crédits  
Envoyé le 30 Juin 1936  
Reçu le 4 Juillet 1936

Le Conseil vote à l'unanimité un complément de crédit de 1.470 francs pour achat de matériel pour les pompiers, à prendre à l'article, Matériel des pompiers de l'exercice en cours.

Achat d'une moto-pompe portative  
Envoyé le 30 Juin 1936  
Reçu le 4 Juillet 1936

Le Conseil, vu le rapport de l'Officier commandant la subdivision des sapeurs pompiers, signalant la difficulté rencontrée dans plusieurs incendies pour s'alimenter en eau, et demandant l'achat d'une moto-pompe portative.

Décide à l'unanimité d'effectuer cet achat, autorise M. le Maire à traiter avec le fournisseur faisant le meilleur prix, étant entendu que la somme sera fixée au budget de 1937.

Vote de crédits - Mme Mougin  
Envoyé le 30 Juin 1936  
Reçu le 4 Juillet 1936

Le Conseil vote à l'unanimité un crédit de 400 francs pour allouer à Mme Mougin, pour la garde de la cantine scolaire hiver 1935-1936.

Subvention au président délégation cantonale  
Envoyé le 30 Juin 1936  
Reçu le 4 Juillet 1936

Le Conseil vote à l'unanimité une somme de 100 francs au président de la délégation cantonale pour subvention pour le repas des éléveurs au certificat d'études, à prendre sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Achat de pierres  
Envoyé le 30 Juin 1936  
Reçu le 4 Juillet 1936

Le Conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à traiter au meilleur prix pour l'achat des pierres des années aux établissements

inondés.

Demande Van Auvermeulen

30 Juin  
H.F.

Le Conseil, Vu la demande présentée par M. Cavene, au nom de M. Van Auvermeulen, sollicitant le remboursement de 500 francs pour achats de bordures de trottoirs effectués par lui devant sa boutique avant la réfection du C. V. G N° 11, Delibère, décide de refuser cette demande.

M. Fourat est réélu à l'unanimité Syndic de l'Association syndicale des propriétaires de la 1<sup>re</sup> partie du Parc d'Orsay

Le Conseil décide à l'unanimité d'annuler le bulletin de recettes N° 126, du 14 Mai 1936, au nom de la Société Lyonnaise des Eaux, de 64 francs, un arrêté préfectoral ayant annulé l'effet des décrets-lois du 17 Juillet 1935.

Endettement des Pompiers

Voyé le 30 Juin 1936  
Le Conseil, Vu la circulaire du 17 Juin 1936, s'engage à subvenir pendant 15 ans, aux dépenses et à l'entretien du corps des Sapeurs pompiers.

Lotissement Jardin Lorin

Voyé le 30 Juin 1936  
Le Conseil,

Vu le dossier de lotissement <sup>Jardin</sup> présenté par M. Lorin,

Vu le rapport de M. Guerbiguet, rapporteur des commissions sanitaires.

Emet un avis défavorable sur le projet soumis, le projet d'aménagement et d'extension de la commune d'Orsay déclaré d'utilité publique le 11 Février 1936 prévoit précisément dans cette partie du territoire, l'ouverture d'une voie nouvelle, en prolongement de l'avenue des Bleuets, sur la gauche de cette voie un terrain réservé pour école et sur sa droite un espace libre public.

Le Conseil,

Vu le dossier présenté par M. Lapostolle, propriétaire, le proposant de lotir, des terrains d'une superficie de 10 Ha environ situés sur la commune d'Orsay, en bordure de la nouvelle voie ferrée de Paris à Chartres, et à proximité de la Gare d'Orsay. Etat:

Vu le rapport de M. Guerbiguet, rapporteur des commissions sanitaires,

Deliberé :

Donne avis favorable sous les conditions suivantes :

1<sup>o</sup> Les bordures seront de l'échantillon 18/30.

2<sup>o</sup> Les caniveaux seront constitués par des pavés batards ou par des pavés gros deux posés à bain de mortier de ciment de Portland de 0m03 d'épaisseur ;

3<sup>o</sup>- L'épaisseur du blocage des chaussées empierreuses sera portée à 0m15 avant compression

4<sup>o</sup>- Les noms des sociétés appelées à assurer l'alimentation du lotissement en eau potable et en électricité seront précisés.

5<sup>o</sup>- Des regards de visite seront construits à chaque bouche d'égout.

6<sup>o</sup>- La responsabilité de la commune sera dégagée en cas de construction sur remblai, la plupart de ces terrains provenant d'anciennes carrières.